

MÉMORANDUM

Directives diocésaines

Mises à jour

Le 20 mars 2020

Jusqu'à nouvel ordre :

- **Tous nos lieux de culte, églises et chapelles, sans exception, doivent être fermées au public.**
- Baptêmes, confirmations, mariages, funérailles: reporter ces célébrations à un moment plus favorable pour la santé publique. **Lorsque les futurs époux insistent pour célébrer leur mariage à la date prévue, au cours des prochaines semaines, le célébrer a huis-clos.** Lorsque les funérailles se font en présence du corps, il se pourrait qu'il soit impossible de les reporter. Celles-ci devraient donc être célébrées à huis-clos;
- Les prêtres, diacres, personnes de vie consacrée, laïques, qui ont 70 ans et plus, doivent demeurer à domicile;
- Les prêtres et le personnel en condition de faire du ministère sont invités à répondre aux besoins des malades, incluant la communion à domicile et l'onction des malades, sur une base individuelle, tout en respectant les règles émises qui excluent les milieux institutionnels;
- Dans les cas de personnes en fin de vie et de leur famille, une attention particulière est demandée, tout en passant par la direction lorsqu'il s'agit de milieux institutionnels;
- Visitez notre site : <https://www.diocesemontreal.org/fr/covid-19> pour y trouver des informations sur la messe quotidienne et diverses ressources spirituelles, sur des plateformes numériques, soit site web et médias sociaux;
- D'autres précisions sont en préparation pour les intervenants pastoraux et pour la Semaine Sainte et seront communiquées dès que possible.